



**MAISON  
DÉPARTEMENTALE DES  
PERSONNES  
HANDICAPÉES**

## INFORMATION

### **Création de nouvelles instances de dialogue social au sein du Groupement d'Intérêt Public Maison départementale des personnes handicapées du Var**

En application du décret n° 2022-1356 du 24 octobre 2022, les instances de dialogue social évoluent au sein du Groupement d'Intérêt Public Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Var.

Les membres de la commission exécutive du 29 novembre 2023 ont approuvé la création de 2 nouvelles instances en faveur uniquement des agents contractuels de droit public recrutés par la MDPH du Var ainsi que le règlement des élections s'y rattachant.

Elles se déclinent de la manière suivante :

- Le comité social d'administration consulté pour les questions collectives sur le fonctionnement et l'organisation de la MDPH. [Cliquez ici](#)
- La commission consultative paritaire consultée pour les décisions individuelles. [Cliquez ici](#)

Les élections se tiendront le 14 mai 2024.